



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

FCTVA

Question écrite n° 42577

Texte de la question

M. Thierry Lazaro attire l'attention de M. le ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique sur l'intérêt que peut représenter une modification des modalités d'assujettissement des communes à la TVA, dans le souci de favoriser la relance des investissements dans le contexte économique délicat que la France rencontre. En effet, lorsqu'une commune réalise des travaux, elle récupère une partie de la TVA dans les deux années qui suivent le montant investi (recette d'investissement FCTVA). Il en résulte la nécessité de solliciter l'octroi de prêts-relais dont l'impact financier est loin d'être neutre sur les finances communales. Aussi, il lui demande s'il est dans son intention d'étudier des modalités d'aménagement de cet assujettissement qui consisterait, soit en une exonération du montant de la TVA, soit en un allègement qui correspondrait à autoriser les communes à ne verser, à terme, que la part de la TVA déduite du montant du remboursement de la FCTVA.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Lazaro](#)

Circonscription : Nord (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42577

Rubrique : Communes

Ministère interrogé : Budget, comptes publics et fonction publique

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 février 2009, page 1677

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)